

Haute Valeur Environnementale (HVE) : certification environnementale de niveau 3

Mise à jour : août 2022

Organisme pilote

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA)

Le référentiel est en cours de rénovation.

Une fiche complète sera mise en ligne une fois celui-ci sera publié

Pour en savoir plus...

Site Internet du MASA

« Tout savoir sur la certification environnementale » :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-haute-valeur-environnementale-hve>

« Mode d'emploi pour les exploitations » :

<https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

Plan de contrôle du niveau 3 de la voie A :

<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/83466?token=a422c85961ac655dbf587c991bfffef376b7246ad1c2924c6e76e529324df45d3>

Plan de contrôle du niveau 3 de la voie B :

<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/83467?token=78d83e607b1c9282cfe66e70c377e7d70b56704934fd6ba9f5e7e2a67699c97c>

Liste des organismes certificateurs agréés :

<https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-liste-des-organismes-certificateurs-agrees-par-le-ministere-de>

Site de l'Association nationale pour le développement de la certification HVE

<https://hve-asso.com/>

Ce site indique notamment des annuaires des organismes d'accompagnement.